



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2015

Lieu : Agence BELFIUS - Chaussée de Louvain, 440 - 5004 Bouge

Présents, excusés et procurations : voir documents annexés.

Pour l'EWETA : Sognia ANGELOZZI, Corine DEMANY et Laetitia ELLEBOUDT.

Monsieur Serge DELAVEUX préside la réunion.

Ordre du jour

1. Approbation du PV du CA du 17 novembre 2015.
 2. Préparation de l'AG statutaire : Présentation du budget 2016.
 3. Organisation du secrétariat de l'EWETA.
 4. Représentativité nouvel OIP à partir du 1/1/2016 : proposition de confirmation de nos mandats actuels exercés au sein du Comité de gestion de l'AWIPH (dissoute le 31/12/2015).
 5. Transfert de compétences : synthèse des dernières orientations.
 6. Négociations sectorielles 2015-2016 : suivi négociations SCP 327.03 du 25/11/2015.
 7. Divers.
-

Le quorum étant atteint à 9 h 40, le CA peut commencer.

1. Approbation du PV du CA du 17 novembre 2015

Il n'est apporté aucune remarque au PV. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Préparation de l'AG statutaire : Présentation du budget 2016

Le trésorier de l'EWETA, Monsieur Eric CHARDON, étant absent, Monsieur DELAVEUX signale qu'il présentera le budget lors de l'assemblée générale.

Tous les membres ont reçu le budget détaillé par mail. Il s'agit d'un budget de fonctionnement.

Monsieur DELAVEUX soumet l'idée de réaliser un budget à 3 ans et de prévoir un budget pour des actions de communication et de promotion.

Monsieur DELAVEUX a demandé au trésorier de vérifier auprès de notre réviseur s'il était possible d'intégrer les budgets « Formation du FSEW » - 25.000 € et « Image du Cabinet PREVOT » - 34.000 € en provision dans le budget de l'EWETA.

3. Organisation du secrétariat de l'EWETA.

Aucun changement par rapport à la décision du CA de septembre 2014 en ce qui concerne les préavis donnés.

La question a été soulevée de refaire le point sur la levée des préavis parallèlement à l'engagement d'une nouvelle direction.

Pour la future direction, Florence Lejeune a rédigé un appel à candidature. Dany DRION, Sognia ANGELOZZI et Serge DELAVEUX se chargent de rédiger une description de tâches et fonctions. L'engagement est prévu pour le courant du 1^{er} trimestre 2016.

4. Représentativité nouvel OIP à partir du 1/1/2016 : proposition de confirmation de nos mandats actuels exercés au sein du Comité de gestion de l'AWIPH (dissoute le 31/12/2015).

Le dépôt des candidatures, au Ministre PRÉVOT, doit se faire avant le 11 décembre 2015. L'EWETA a reçu ce 2 décembre, l'appel à candidatures pour proposer ses représentants en concertation avec les représentants des autres fédérations. La copie du courrier d'appel à candidatures et textes du projet de décret instituant le nouvel OIP, à partir du 01.01.2016, ont été adressés aux administrateurs.

Le nouveau nom donné à cet OIP est AVIQ – Agence pour une Vie de Qualité – (schéma repris en annexe dans le PowerPoint).

Il est proposé de confirmer les mandats actuels exercés au sein du Comité de gestion de l'AWIPH (dissoute le 31/12/2015) :

- Jean-François DECLERCQ – Membre effectif
- Stéphane EMMANUELIDIS – Membre suppléant

Il est demandé de désigner ces candidats à titre provisoire dans cette nouvelle structure pour assurer la continuité de la représentation de notre secteur au sein du Comité Handicap dès le 1^{er} janvier 2016.

7 instances ont été invitées à déposer leur candidature (1 candidat effectif et 1 candidat suppléant) pour 5 sièges disponibles en tant que Fédération d'institutions et de services qui s'adressent aux personnes handicapées :

- EWETA – Entente wallonne des ETA
- ANCE – Association *nationale des communautés éducatives*
- LNH – *Ligue nationale des personnes handicapées et services spécialisés*
- FISSAAJ – *Fédération des institutions et des services spécialisés d'aide aux adultes et aux jeunes*
- FNAMS – *Fédération nationale des associations médico-sociales*
- GASMAES – *Groupement autonome de services et maisons d'action éducative et sociale*
- UFFIPRAH – Union des fédérations francophones d'institutions de protection de la jeunesse et d'aide aux handicapés.

L'EWETA est invitée, comme les autres fédérations, à se concerter avec celles-ci afin de s'entendre sur la répartition des sièges et de proposer les candidats désignés, pour chacune d'entre elles, dans un courrier commun. Sognia Angelozzi rencontrera, à nouveau, la FISSAAJ et UFFIPRAH ce 9 décembre pour défendre notre mandat.

Les 3 Comités de branche (Bien-être et Santé – Handicap – Familles) hériteront de moins de compétences que les actuels Comité de gestion et Conseils d'avis car le Ministre de tutelle gèrera directement une série de matières.

Pour le Comité de monitoring financier et budgétaire ainsi que pour le Conseil stratégique et de prospective, l'appel à candidatures n'a pas encore été lancé. Il pourrait être utile de siéger au conseil stratégique et de prospective, 2 représentants des Comités peuvent être désignés. Nous resterons donc en veille sur ce point.

Pour le Comité Handicap, le Conseil d'administration confirme les candidatures des 2 personnes en titre au Comité et demande de prévoir un échéancier pour une nouvelle mise au point sur nos candidatures à l'AViQ vu que des arrêtés devront encore être pris pour la désignation dans les autres organes.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du CA de mars 2016.

Monsieur EMMANUELIDIS intervient concernant les mandats. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas mettre en concurrence un membre du secrétariat et un membre du Conseil d'administration sur les bulletins de vote. Il recommande de prévoir des modes de désignation différents.

5. Transfert de compétences : synthèse des dernières orientations

Pour rappel, en mars 2015, des Groupes de Travail se sont mis en place au niveau de l'AWIPH pour mener un travail de fond sur les futures pistes d'économie structurelle dans les secteurs subsidiés par l'Agence considérant les perspectives budgétaires à venir plutôt pessimistes.

Pour notre secteur, le GT Emploi Formation s'est penché, complémentirement à ces perspectives budgétaires à court et moyen termes, sur des pistes de travail élargies à la politique de l'emploi des travailleurs handicapés en région wallonne ainsi qu'à la politique wallonne en matière d'investissement pouvant être rendues accessibles aux ETA. Il s'agit d'une autre manière de faire évoluer la prise en charge financière.

Un rapport comportant les conclusions du groupe de travail de l'AWIPH devrait être présenté à la mi-décembre au Comité de Gestion de l'AWIPH. Cette note reprend des pistes de réflexion sur l'avenir du secteur.

Celles-ci ne sont pas très éloignées de celles rédigées par l'EWETA en septembre 2014 dans sa note « Transfert de compétences ». Et les remarques formulées par le dernier groupe de travail de l'EWETA ont pu également être prises en compte. Néanmoins, le groupe de travail recevra encore le dernier projet de note avant présentation au Comité de gestion pour d'autres éventuelles remarques à relayer.

Les conclusions qui seront présentées au Comité de gestion du 17 décembre serviront d'une base à la réflexion qui devra être menée avec les politiques concernés dans le courant de l'année 2016.

Les ETA membres seront informées et consultées sur les réflexions à mener.

6. Négociations sectorielles 2015-2016 : suivi négociations SCP 327.03 du 25/11/2015

Point sur les dernières positions de la commission paritaire.

Le point principal est l'augmentation du pouvoir d'achat : entre 20 € et 40 € brut par an et par travailleur, mandat donné par notre Conseil d'administration du 17 novembre. Celui-ci était conditionné à une opération one shot (pour rappel, report de versement par l'AWIPH au Fonds de sécurité d'existence dans le cadre des jours de congé d'ancienneté).

Nous n'avons pas encore de retour du Cabinet et de l'AWIPH sur la faisabilité de l'opération « One shot ».

Le banc syndical refuse cette proposition même si celle-ci devait s'avérer possible à réaliser et a fait une contreproposition : verser à toutes les ETA une avance équivalente à 90 % dès que le Fonds reçoit cette dotation et régulariser au début de l'année suivante. Il s'agit juste d'une opération de trésorerie et pas de financement.

Après plusieurs échanges, il est décidé de concentrer toute augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs uniquement sur la PFA. Le CA confirme le mandat de 20 € minimum et 40 € maximum tout compris par travailleur et par an.

Il est refusé d'avancer sur l'assurance hospitalisation et les chèques repas.

Mandat pour le 15/12/2015 en SCP 327.03 :

- Acceptation d'une marge d'augmentation entre 20 € et 40 € brut/an/travailleur (toutes charges comprises). Ce point est conditionné à l'instauration d'un régime sectoriel de petite flexibilité. En conformité avec la norme salariale 2016.
- Levée de la condition d'utilisation d'une dotation du FSEETAW (en échange d'une augmentation du pouvoir d'achat).
- Le CA insiste néanmoins sur l'importance de se réserver l'utilisation d'une dotation du FSEETAW à un autre moment.

S'il n'y a pas d'accord, le CA se réunit de nouveau pour prendre une nouvelle décision.

La séance est levée à 11 H 30.

Le président remercie l'assemblée.

Fait à Couillet, le 17 décembre 2015.

Serge DELAVEUX,
Président.